



**Generalstabs-Abteilung**  
 Service de l'État-major général  
 Servizio dello Stato maggiore generale

Berne, le 22 mars 1939.

No. ....

In der Antwort vermerken — A indiquer dans la réponse  
 Da indicare nella risposta

2300.

Lt.-colonel R. MASSON

Communication de l'attaché militaire français.

---

- 1) Le mercredi 22 mars, à 21h45, alors que je me trouvais à mon bureau, je reçois un coup de téléphone du commandant Siméon, attaché militaire près l'ambassade de France à Berne, lequel me dit avoir une communication urgente à me faire. Je lui réponds que je suis prêt à le recevoir et le prie de passer sans retard à mon bureau.
- 2) A 22 heures, le commandant Siméon me transmet les deux communications suivantes qu'il me dit avoir reçu de l'Etat-major français par télégramme chiffré:
- a) Devant l'inquiétude provoquée en Suisse par l'éventualité d'une violation ou d'une attaque du territoire helvétique de la part de l'Allemagne, l'ambassadeur de France a posé à Paris la question de l'attitude que la France adopterait au cas où la Suisse serait entraînée dans un conflit armé avec l'Allemagne. A cet effet, un agent de liaison de l'ambassade de France fut dépêché, le 19 au soir, à Paris.
- Le Gouvernement français a répondu qu'il ne pouvait que confirmer la <sup>e</sup>tenue des traités en vigueur, qui garantissent par un appui militaire la neutralité suisse. En cas d'agression de la Suisse ou de violation de sa neutralité, même sous la forme d'une prise de gages, l'Armée française se trouverait immédiatement engagée.
- L'ambassadeur de France devant se rendre à Genève le jeudi 23. 3.39. désire faire cette déclaration avant son départ. Il la confirmera officiellement à son retour à Berne au Département politique fédéral.
- L'attaché militaire français précise que la note ci-dessus n'a pas de caractère confidentiel ou secret.



2)

Le Gouvernement français compte naturellement que la Suisse, ce qui ne fait du reste aucun doute, sera la première à s'opposer par les armes à toute atteinte à sa neutralité. Monsieur Stucki, ministre de Suisse à Paris, aurait déjà fait une démarche dans le même sens à Paris et aurait reçu du Gouvernement français les assurances rappelées ci-dessus.

b) Le commandant Siméon me remet le texte d'un message chiffré qu'il vient de recevoir de l'Etat-major français et dont la teneur est la suivante:

"Prière de me faire savoir de toute urgence si les ponts du Rhin sont en ce moment gardés par l'armée helvétique", à Bâle.

3) Je réponds:

a) En ce qui concerne le message relatif à l'appui militaire de la France que je le communiquerai jeudi matin à mon chef.

b) En ce qui concerne la demande de renseignements sur l'état de notre préparation dans la région frontrière de Bâle: que notre conception de la neutralité et les devoirs que cette dernière nous impose, je ne suis pas en mesure de donner à un officier étranger des précisions qui relèvent de notre couverture-frontière. J'ajoute cependant qu'il est de notoriété publique que nos ponts sont surveillés à la fois par nos organes de douanes et des éléments de nos compagnies volontaires, ce que tout le monde connaît.

Le commandant Siméon me rend attentif au fait qu'il n'a jamais reçu de Paris une demande par tg. et que ce message insolite pourrait refléter une situation critique à nos frontières du nord.

Je lui demande alors s'il croit que le tg. de Paris a sa source dans le désir de l'Etat-major français d'être informé à titre documentaire (j'avais fait suivre aujourd'hui par mon S.R. une reconnaissance du Général Gamelin avec son état-major dans la région de St. Hippolyte) ou si cette demande était inspirée par la crainte d'un événement grave sur notre frontière nord.

Le commandant  
Siméon

3)

Le commandant Siméon me dit qu'il n'est pas en mesure de préciser, que ma question lui paraît importante et qu'il va demander immédiatement des précisions à Paris. Je lui dis que, bien entendu, une telle démarche relève de sa seule initiative et qu'il ne m'appartient pas de provoquer des explications de ce genre.

Le commandant Siméon me quitte à 23 heures.

---

Resté seul dans mon bureau, je relis le tg. de Paris, qui me laisse quelque peu perplexe, bien que mes fonctions m'aient habitué à recevoir sans émotion des nouvelles aussi sensationnelles.

Je me mets en communication téléphonique avec le colonel Hafner, lui dis en deux mots de quoi il s'agit et lui demande si notre frontière nord en général et les ponts en particulier sont gardés ou surveillés par des éléments de nos compagnies volontaires. Il me répond que nous avons le long de notre frontière un service de patrouilles et que les ponts sont surveillés.

Je me demande ensuite si je veux avertir le chef du Service de l'Etat-major général. Ce serait une manière de dégager ma responsabilité, quoi qu'il arrive. Cependant, me rendant compte que le télégramme de Paris ne contient aucun élément justifiant une décision de la part de mon chef, qu'en outre ce dernier ne peut pas réagir sur la b<sup>s</sup>e d'un renseignement d'un état-major étranger avec lequel nous ne sommes pas en état de collaboration, je décide de conserver le secret de cette affaire, me réservant d'en informer le chef E.M.G. jeudi matin 23 mars, à la première heure. Je décide en outre de passer la nuit à mon bureau pour être prêt à la moindre alerte.

---

Entre 0200 et 0300, je prends contact avec le commandement des gardes-frontières de Bâle, que je prie de se mettre en liaison avec tous les postes de douanes du secteur pour avoir la confirmation que rien d'anormal se passe à notre frontière. =

4)

A 0400, la direction des douanes de Bâle me téléphone qu'elle a eu la liaison avec tous ses postes et que tout est normal.

A 0420, téléphoné à la direction des douanes de Schaffhouse; donné même instruction qu'à Bâle.

A 0515, Schaffhouse rend compte que tout est calme dans son secteur.

Service de l'Etat-major général  
5e Section:

*Massin*